



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction des Collectivités Locales et des Élections**

**Affaire suivie par Delphine HORNY / Tassadit YASSA**

Bureau des élections et de la réglementation

Tél : 03.80.44.65.40 / 03.80.44.65.41

mél : pref-elections@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 27 février 2026

**Arrêté N° 420**

Fixant la liste des candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026,  
dans les communes de plus de 1 000 habitants pour le premier tour de scrutin

Le préfet de la Côte-d'Or

**VU** le code électoral ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

**VU** le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

**VU** les déclarations des listes de candidats déposées en Préfecture de la Côte-d'Or et en Sous-Préfectures de Beaune et de Montbard jusqu'au jeudi 26 février 2026 à 18 heures, et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage effectuée le 27 février entre les listes de candidats pour les communes de plus de 1 000 habitants ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 813/SG du 13 juin 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Denis BRUEL secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les listes des candidats dans les communes de plus de 1 000 habitants, régulièrement déclarées et définitivement enregistrées en préfecture et dans les sous-préfectures, sont arrêtées dans l'ordre du tirage au sort pour le premier tour de scrutin du 15 mars 2026 et annexées au présent arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié aux présidents des commissions de propagande concernés.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte-d'Or, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies dès réception. Le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la préfecture [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr), et déposé sur la table des bureaux de vote le jour du scrutin.

Fait à Dijon, le 27 février 2026

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

*Signé*

Denis BRUEL

**Voies et délais de recours :** le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de la Côte d'Or, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur - Direction de la modernisation – Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08 ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon – 22, rue d'Assas BP61616 – 210016 Dijon Cedex

## 1 MARSANNAY, PARTAGEONS L'AVENIR, protégeons sa qualité de vie

Candidat au conseil communautaire

OUI

- 1 Mme PAGEAUX Catherine
- 2 M. ROBERT Hervé
- 3 Mme ZANA Anne
- 4 M. DUFOUR Emmanuel
- 5 Mme CONTI Claire
- 6 M. COLIN David
- 7 Mme BOUYSSOU Sylvie
- 8 M. COUETTE Sébastien
- 9 Mme CAZIN Catherine
- 10 M. FEBVAY Laurent
- 11 Mme LE GRAND Veronique
- 12 M. VERPILLOT Jean-Michel
- 13 Mme POILLOT Céline
- 14 M. LHOMME Gaëtan
- 15 Mme MARZAQ Khadija
- 16 M. ESCOTO Joseph
- 17 Mme VERPEAUX Nicole
- 18 M. GUYARD Eric
- 19 Mme HAYWIÉ Emilie

- 20<sup>e</sup> M. TRIMOULLINARD Jean-Paul
- 21<sup>e</sup> Mme COLLOTTE Isabelle
- 22 M. MOULAZADEH Maxime
- 23 Mme BUGAUT Corinne
- 24 M. ROYER Florent
- 25 Mme PATAILLE Maryse
- 26 M. MARTIN Dominique
- 27 Mme COURTOIS Annick
- 28 M. DEPUYDT François
- 29 Mme PIOMBINO Corinne
- 30 M. FICHET Frédéric
- 31 Mme ALIMONDO Arlette

## 2 Marsannay, une Histoire d'Avenir

Candidat au conseil communautaire

- 1 Mme CARLLIER Caroline
- 2 M. BRIEZ Eric
- 3 Mme TISSIER Morgane
- 4 M. PICARD Paul
- 5 Mme ROUBEIX Sabrina
- 6 M. REYNIER Thierry
- 7 Mme FERRANTE Irène (Italienne)
- 8 M. HOCQUEL Alexandre
- 9 Mme COLABELLA Virginie
- 10 M. PÈS Noël
- 11 Mme SAÏTI Isabelle
- 12 M. FRANCOIS Christian
- 13 Mme PERRIN Hélène
- 14 M. DUCHANGE Martial
- 15 Mme DERVAL Marion
- 16 M. PIAT-MARCHAND Mickaël
- 17 Mme BAZIN Florence
- 18 M. VEZOLE Jean-Claude
- 19 Mme ROY Chloé
- 20 M. GAUTHIER Corentin
- 21 Mme HADADI Afsaneh
- 22 M. CHEVALIER Gilles

- 23 Mme GORDILLO Maria-Isabel
- 24 M. LOUIS David
- 25 Mme COPPIN Séverine
- 26 M. GUY Mikaël
- 27 Mme REISS Marie-Hélène
- 28 M. SIHO Léo
- 29 Mme GUYARD Claude